

Des Chamblandes au centre de la France?

Autor(en): **Chambon, Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **110 (2007)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-835935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des Chamblandes au centre de la France ?

Philippe Chambon

Résumé : L'homogénéité des tombes du Néolithique moyen de Suisse occidentale est telle que l'appellation « Chamblandes » s'est naturellement imposée pour les qualifier toutes. Nous proposons d'entériner cette tendance et d'utiliser le terme pour qualifier le socle commun des pratiques funéraires. Dans la zone « historique », nous avons relevé quatre critères : la tombe est un petit coffre construit sous le sol, accessible par le haut ; les défunts sont fléchis, les membres inférieurs vers la gauche ; les inhumés suivent une direction moyenne par nécropole, sans inversion par rapport à cette moyenne ; les nécropoles ont une structuration non géométrique, mais un maillage dense.

Ainsi définies, les Chamblandes regroupent les sépultures de Suisse occidentale, mais le terme ne peut plus être limité à cette seule région, ni même à l'arc alpin. Ces critères s'appliquent en effet à des ensembles mis au jour en France moyenne et datés vers le milieu ou la seconde moitié du V^e millénaire av. J.-C. : hormis le célèbre gisement de la Goumoizière, en Centre-Ouest, on peut citer Monéteau en Bourgogne, sans doute Pontcharaud en Auvergne, etc.

Comme l'avait intuitivement perçu ses promoteurs, le phénomène Chamblandes est bien transculturel : les cultures matérielles qui le portent sont variées, mais elles partagent un fonds méditerranéen majoritaire et sont au contact du monde nord-oriental.

Zusammenfassung : die mittelneolithischen Gräber der Westschweiz sind derart einheitlich, dass die Bezeichnung „Chamblandes“ sich fast aufgedrängt hat, um sie zu charakterisieren. Wir schlagen vor, den Begriff weiterhin zu benutzen, um damit die gemeinsame Basis der Bestattungssitten zu umschreiben. In der alpinen Zone sind für diesen Begriff vier Kriterien kennzeichnend: Das Grab ist eine kleine, unterirdisch angelegte Kiste, die von oben zugänglich ist. Es handelt sich um Hockerbestattungen, deren untere Gliedmassen nach links orientiert sind. Die Bestatteten haben in einer Nekropole alle etwa dieselbe Orientierung; es gibt keine vollständig davon abweichenden Gräber. Die Gräber sind dicht angelegt, aber innerhalb der Nekropole ist keine Gliederung erkennbar.

Zwar umfassen die „Chamblandes“ die Bestattungen der Westschweiz, aber der Begriff kann nicht mehr auf diese Region eingeschränkt werden. Die Verbreitung des Grabtyps reicht sogar über den Alpenbogen hinaus. Die oben genannten Kriterien erfüllen nämlich auch Ensembles aus der Region des Massif Central, die in die Mitte oder zweite Hälfte des 5. Jtsd. v. Chr. datieren. Neben dem berühmten Fundort la Goumoizière im Centre-Ouest kann man Monéteau im Burgund anführen, ohne Zweifel auch Pontcharaud in der Auvergne, usw.

Bereits die Begründer des Begriffs „Chamblandes“ hatten intuitiv begriffen, dass es sich dabei um ein multikulturelles Phänomen handelt; die materiellen Kulturen, die ihm zugrunde liegen sind verschieden, aber gemeinsam ist ihnen eine mehrheitlich mediterrane Basis und der Kontakt zur nordöstlichen Welt.

Abstract : All the Middle Neolithic tombs in western Switzerland are so similar that it was natural to describe them all as “Chamblandes” types. We endorse this tendency and further suggest using the term to describe the common base of funerary practises. In the area where the tombs were first found, four criteria can be recorded: the tomb is a small coffer fashioned underground and accessible from above; the bodies are bent with the lower limbs facing left; the dead repose on an average in the same direction in each necropolis, without exception; the burial sites have no geometrical plan but the tombs are set very close together.

Having thus defined the Chamblandes types, they cover the burial places in western Switzerland but the term cannot be limited any more to this region only, nor indeed to the Alpine range. These criteria also apply to groups that have been uncovered in the centre of France which date back to the middle or second half of the 5th millennium: apart from the well-known excavations in La Goumoizière, in the mid-west of France, there are Monétau in Bourgogne and, no doubt, Pontcharaud in Auvergne, etc.

The intuition of the first developers of the “Chamblandes phenomenon” was correct, it does stem from different cultures: essentially, it is varied but shares a common Mediterranean source that is dominant and also has contacts with regions of the north-east.

Phénomène sépulcral essentiel du Néolithique, les cistes de type « Chamblandes » sont connues depuis longtemps ; cela fait désormais plus d'un siècle que Albert Naef exhuma, sur la commune de Pully, au lieu dit Chamblandes (Vaud, Suisse), des tombes dont la popularité ne s'est jamais démentie depuis lors (Naef, 1901). Il faut avouer que les méthodes de fouilles appliquées aux sépultures de Chamblandes, dès 1898, ont conservé jusqu'à la fin du dernier siècle un étonnant caractère de modernité. Ces travaux ont eu des répercussions à long terme : ils ont, d'une part, contribué à la formalisation des recherches sur les sépultures préhistoriques, et ils ont, d'autre part, consacré l'appellation Chamblandes pour qualifier les sépultures apparentées à celles mises au jour par A. Naef.

Plus de cinquante années après la fouille fondatrice, les sépultures en coffres ont été mises en relation avec le Cortaillod, culture phare du Néolithique moyen helvétique, toutefois la forte personnalité des sépultures, l'absence fréquente de mobilier ou de mobilier significatif sur le plan culturel a conduit à conserver le terme Chamblandes, hors de toute considération culturelle¹. L'enchaînement des découvertes comme les datages par le radiocarbone ont finalement conforté l'autonomie du terme par rapport aux faciès culturels, puisque les cistes les plus anciennes sont maintenant attribuées à la transition Néolithique ancien-Néolithique moyen (Moinat, 1998, p. 132).

Au-delà de la nécropole éponyme, l'appellation Chamblandes est ainsi devenu un label reconnu dans toute l'Europe néolithique, plus exactement l'Europe des néolithiciens. Les découvertes régulières de nécropoles en Suisse occidentale, durant la seconde moitié du XX^e siècle, ont constamment maintenu l'attention sur ces sépultures originales. Ce fut la Barmaz (I et II, Colombey-sous-Muraz, Valais ; Sauter, 1947), Lenzburg (Argovie ; Wyss, 1998), En Seyton (Corseaux-sur-Vevay, Vaud ; Baudais, Kramar, 1990), l'avenue Ritz et le chemin des Collines (Sion, Valais ; Baudais *et al.*, 1990), Vidy (Lausanne, Vaud), puis de nouveau Sion avec Sous-le-Scex (Valais), de nouvelles fouilles sur le site éponyme, jusqu'à la fouille de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie ; Baudais *et al.*, 2004) dans les premières années du nouveau millénaire.

Le glissement logique a conduit à considérer comme « Chamblandes » les nécropoles qui livrent ces sépultures. Un siècle après la fouille éponyme, quel sens peut-on proposer à ce terme ?

En 1948, M.-R. Sauter définissait les Chamblandes comme des « caissons rectangulaires formés de quatre dalles calcaires ou schisteuses et recouverts d'une cinquième dalle formant couvercle » (Sauter, 1948, p. 19). Cette définition est encore celle qui prévaut dans la thèse de A. Gallay. Sans être réellement reformulée, on perçoit confusément que cette définition a été considérablement assouplie ces dernières décennies, afin d'y inclure les découvertes les plus récentes. Inversement, rares sont

les chercheurs qui, à l'image d'Etienne Patte ou d'Alain Gallay, ont étendu l'appellation à des tombes situées hors de l'arc alpin (Patte, 1971 ; Gallay, 1977).

Une appellation d'origine contrôlée ?

Proposer une définition pour les cistes de type Chamblandes implique que l'appellation conserve une utilité malgré la multiplicité des découvertes, et donc leur complexification, quitte à faire évoluer considérablement la définition originale.

Le premier problème concerne l'objet même de la définition : s'agit-il uniquement d'une architecture, ou bien devons-nous prendre en compte également des données sur le fonctionnement ? La définition de M.-R. Sauter portait uniquement sur l'architecture. La distinction entre la ciste et la ciste Chamblandes n'est ainsi pas aisée à percevoir. L'emploi de cette définition se heurte rapidement à deux difficultés : on risque de devoir apposer l'étiquette Chamblandes à des sépultures fort éloignées, dans le temps et l'espace, de celle du gisement éponyme ; et dans la zone « nucléaire », de nombreuses sépultures vont se voir refuser l'appellation. La tombe la plus connue de l'avenue Ritz à Sion comporte ainsi six dalles pour les parois, comme beaucoup d'autres cistes helvétiques. Et nombre d'entre elles n'ont livré aucun élément de couverture. En outre quel sens doit-on donner au choix de la roche ? Peut-on considérer a priori que les Néolithiques lui accordaient quelque importance ? Le terme Chamblandes est censé préciser celui de ciste. Là encore, le mot ne fait pas l'unanimité. Certains auteurs entendent par ciste un caisson de dalles – est-ce une confusion avec la définition de la ciste Chamblandes telle que la définissait Sauter ? – D'autres n'y voient qu'un synonyme du mot coffre. Comme souvent pour désigner des réalités anciennes, la définition actuelle d'un terme vient buter sur ce que les préhistoriens aimeraient qualifier. Or « ciste » n'est que la francisation du mot allemand « Kiste », qui signifie « coffre ». Le problème est finalement simple : il ne peut exister aucune définition objective de la ciste Chamblandes.

Doit-on, pour autant, éliminer le terme du vocabulaire néolithique ? La forte personnalité des sépultures du Néolithique moyen de Suisse occidentale incite à leur conserver une appellation commune. Les qualifier de sépultures Cortaillod serait établir un lien strict entre des pratiques funéraires et une culture archéologique, lien que les données contredisent (Gallay, 1977 ; Moinat, 1998). En outre l'une des raisons historiques pour lesquelles le terme Chamblandes s'est imposé est l'absence récurrente de matériel culturellement significatif dans les sépultures. La relation entre les Chamblandes et la Suisse occidentale conditionne la définition. Celle-ci doit inclure la majorité des sépultures du Néolithique moyen de cette aire géographique. Or on ne peut plus limiter les tombes aux caissons en dalles. Depuis les fouilles de P. Moinat à Vidy, on sait que les tombes « en pleine terre » qui accompagnent les tombes en dalles sont en fait des petits coffres en bois ; caisson en dalle, coffre en bois, la distinction porte avant toute chose sur le matériau (fig. 1). Dans la région lémanique, la fréquence des tombes « plurielles » dans les caissons en dalles est plus importante que dans les

¹ On se reportera à l'historique réalisé par A. Gallay, qui montre bien les difficultés rencontrées pour aboutir à placer les Chamblandes dans le panorama chrono-culturel de la Suisse occidentale (Gallay, 1977, p. 167 et suiv.)

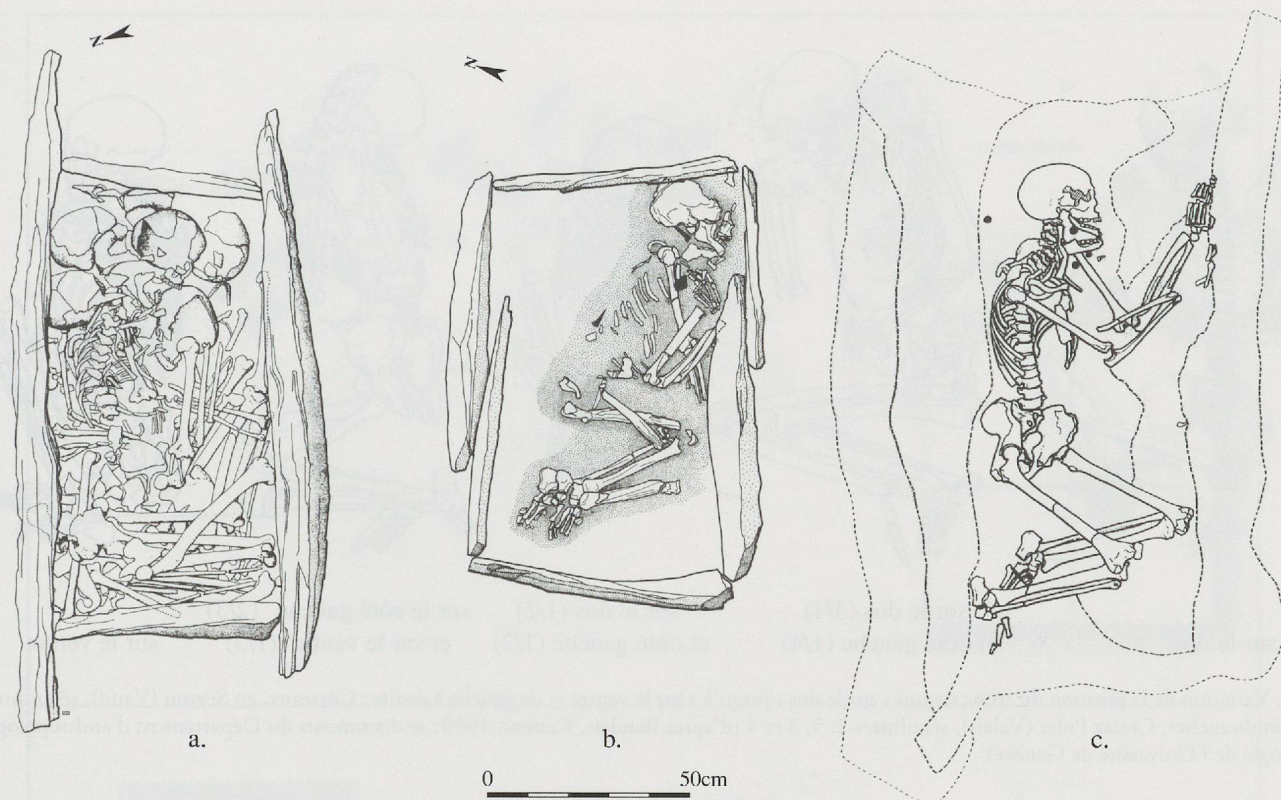


Fig. 1. Chamblandes un peu, beaucoup, ou pas du tout ? Trois sépultures en coffre différentes du bassin lémanique et de la haute vallée du Rhône : a.) un caisson formé de quatre dalles pour les parois, une pour la couverture, à inhumation plurielle (Corseaux, En Seyton, sépulture 3, Vaud) ; b.) un caisson comprenant deux dalles sur les longs côtés, et une inhumation individuelle (Sion, avenue Ritz, sépulture 11, Valais) ; c.) un coffre en bois à inhumation individuelle (Lausanne, Vidy, sépulture 86, Vaud). (D'après Baudais, Kramar, 1991 ; Moinat, 1997 ; Baudais *et al.* 1990).

coffres en bois, mais il ne s'agit en aucun cas d'une exclusive, et on ne peut pas, en l'état, suggérer qu'il existe d'emblée une différence de destination selon le matériau employé.

Les sépultures décrites par A. Naef en 1901 sont des tombes plurielles, ce qui conduit parfois à considérer les tombes « Chamblandes » comme telles. Cependant, dès la fouille de Barmaz ce pan de la définition est apparu trop restrictif : considéré un temps comme un critère chronologique, la multiplication des défunts dans les tombes est désormais surtout perçue comme une opposition entre le Valais et le Plateau suisse. Dans la haute vallée du Rhône, les tombes sont majoritairement individuelles, alors que de Lenzburg à Thonon-les-Bains, le nombre de défunts fluctue d'une tombe à l'autre. La différence est certes importante, et on peut considérer que la réouverture fait partie du cahier des charges d'un côté et pas de l'autre. Les sépultures individuelles que l'on rencontre aussi dans la zone lémanique ont-elles seulement oublié d'être collectives ? Ne considérer comme Chamblandes que les tombes plurielles conduiraient à exclure une trop grande partie du corpus.

Proposition pour une définition de la sépulture « Chamblandes »

Quels sont donc les traits communs aux sépultures que l'on persiste à qualifier de Chamblandes ? Même si on ne limite pas la définition à l'architecture, celle-ci garde un caractère fonda-

mental. La ciste Chamblandes est une petite construction quadrangulaire, une ciste ou un coffre, sans considération de matériau. La largeur moyenne s'établit à environ 0,60 m, la longueur, à peine plus variable, oscille entre 0,80 m et 1,20 m (cf. également Moinat 1998, p. 129) ; il s'agit dans tous les cas de l'espace interne. Les tombes qui abritent des inhumations individuelles d'enfant ont des dimensions plus restreintes, en revanche on peut considérer que les tombes qui dépassent ces dimensions de plus de 20 % sortent de la norme, et ne sauraient donc être qualifiées de Chamblandes. Le fond et les parois du coffre sont toujours situés sous le sol. La profondeur reste discutée selon les sites, particulièrement la position de la couverture par rapport au sol, mais il ne s'agit pas de tombes aériennes. L'accès à la tombe se fait par le haut. La dernière partie de la tombe mise en place est la couverture ; c'est également elle que l'on retire pour installer de nouveaux sujets.

Le mode de traitement du cadavre est avant tout l'inhumation. Les cistes livrent bien de temps en temps des restes incinérés, mais de tels dépôts viennent en surplus d'inhumations². En outre, le dépôt d'os incinérés ne nécessite pas la mise en œuvre d'une structure type ciste. Le sujet est inhumé en position fléchie, les membres inférieurs déportés sur le côté gauche. À

² C'est particulièrement net à Lenzburg où les nombreux dépôts de restes incinérés sont toujours accompagnés d'inhumation (Wyss, 1998).

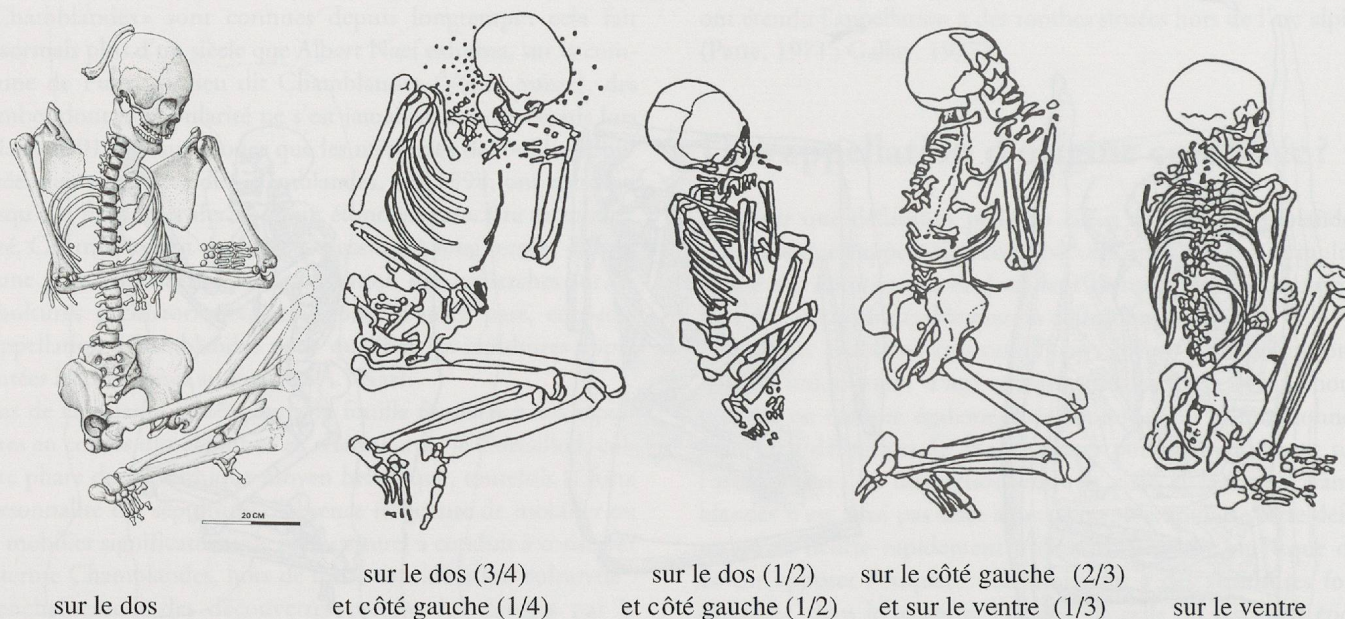


Fig. 2. Variation de la position du tronc depuis « sur le dos » jusqu'à « sur le ventre »; de gauche à droite; Corseaux, en Seyton (Vaud), sépulture 16, puis Sembrancher, Cretaz Polet (Valais), sépultures 2, 5, 3 et 4 (d'après Baudais, Kramar, 1990; et documents du Département d'anthropologie et d'écologie de l'Université de Genève).

l'inverse de la culture à céramique linéaire, il ne s'agit pas ici d'une tendance lourde, mais bien d'un critère quasi absolu. La distinction des positions du tronc, si elle constitue un passage obligé de l'analyse, n'est en l'état pas significative sur le plan des pratiques. On trouve effectivement des sujets sur le dos, des sujets en position ventrale, et d'autres sur le côté. De telles variations ne résultent pas des processus taphonomiques; la rotation du buste peut être accentuée par les effondrements durant la décomposition, mais elle ne peut aboutir à des situations si contrastées. Le propos n'est donc pas d'affirmer l'uniformité de la position, mais plutôt d'identifier la nature de cette variation: recherchée ou involontaire, significative ou non. Or il faut bien avouer que toutes les tentatives pour corréler la position du tronc avec un autre critère ont échoué. De plus, on ne note aucune discontinuité dans les positions du tronc: tous les degrés de rotation coexistent, depuis la position sur le dos jusqu'à la position sur le ventre. Le cas des tombes de Sembrancher (Valais) est à ce titre particulièrement illustratif³ (fig. 2). Sur cinq sépultures, quatre montrent des positions nettement distinctes (on ne connaît pas la position de l'inhumé dans la sépulture 1). Le sujet de la tombe 2 est ainsi essentiellement sur le dos, avec une légère composante « côté gauche » visible uniquement dans la situation du thorax, dissymétrique en plan. L'enfant de la tombe 5 repose principalement sur le côté, mais la position du bassin comme l'ouverture de l'hémithorax gauche indique une composante « dos ». Avec la tombe 3, l'inflexion change: la position privilégiée nettement le côté gauche, mais cette fois le sujet amorce une légère torsion sur le ventre. Enfin, dans la tombe 4, le tronc est tourné presque totalement contre le sol. Affirmer que les sujets de Sembrancher adoptent des positions différentes est conforme aux faits, toute-

fois faire primer cette différence sur la disposition générale « côté gauche » des membres inférieurs est à mon sens une erreur. La diversité des positions dépend essentiellement de la grille d'analyse. Si elle ne comprend que trois cases, tronc sur le dos, tronc sur le côté gauche ou tronc sur le ventre, on obtient trois choix distincts dans la manière de déposer les corps. Inversement si on décrit plus finement les torsions du buste, il devient impossible de placer des césures. Certes toutes les positions ne sont pas primaires: dans un espace non remblayé, le corps peut s'affaisser et accentuer une attitude initiale. Cependant, outre qu'on ne peut jamais affirmer que telle ou telle attitude n'a pas été recherchée et résulte d'un mouvement post-dépositionnel, ces mouvements ont comme conséquence l'accentuation des différences. En effet, vu les positions d'équilibre du tronc, les composantes « sur le dos » ou « sur le ventre » se trouvent naturellement renforcées. De la même façon, les plans incomplets conduisent à privilégier une lecture tranchée de la position. Finalement, la prise en compte de la totalité des plans publiés pour les inhumations individuelles⁴ en coffre de l'arc alpin tend à montrer qu'on ne peut pas, en l'état, considérer que la position du tronc résulte d'un choix raisonné. Le degré de flexion des membres inférieurs est un problème du même ordre. Il est moins souvent mis en avant parce que délicat à quantifier, et potentiellement plus variable que la rotation du

³ La fouille de Sembrancher reste inédite. J'utilise ces documents du Département d'anthropologie et d'écologie de l'Université de Genève avec l'aimable autorisation d'Alain Gallay.

⁴ Dans les tombes à plusieurs sujets, la position de chacun est contrainte par la présence de l'autre.



Fig. 3. Variation d'orientations d'une nécropole à l'autre : le cas de la Barnmaz, I et II (respectivement en haut et en bas). On distingue une référence principale nettement distincte d'un ensemble à l'autre. L'amplitude des variations est importante, sans orientation antipodique par rapport à l'orientation moyenne (plan repris de Honegger, Desideri, 2003).

torse. Là encore, les tombes de Sembrancher permettent d'apprécier les variations, depuis l'hyperflexion du sujet de la sépulture 4, genoux en avant du thorax, talon vers les fesses, jusqu'à la simple flexion du sujet de la sépulture 3, les genoux plus bas que le bassin, les talons à près de 0,30 m des fesses. Pour quelques inhumés, on peut suggérer que des liens contraignaient les membres inférieurs, mais on ne peut généraliser cette hypothèse, ni pour le moment la corrélérer, ici encore, à une autre observation⁵.

L'orientation est un nouveau critère important. Cependant, c'est bien moins au niveau de la tombe qu'à celui de la nécropole qu'elle prend toute son importance. La référence à l'est demeure importante mais on trouve des orientations depuis le

⁵ En revanche l'emballage du corps dans une enveloppe souple est contredit par l'absence de contrainte sur les pieds.

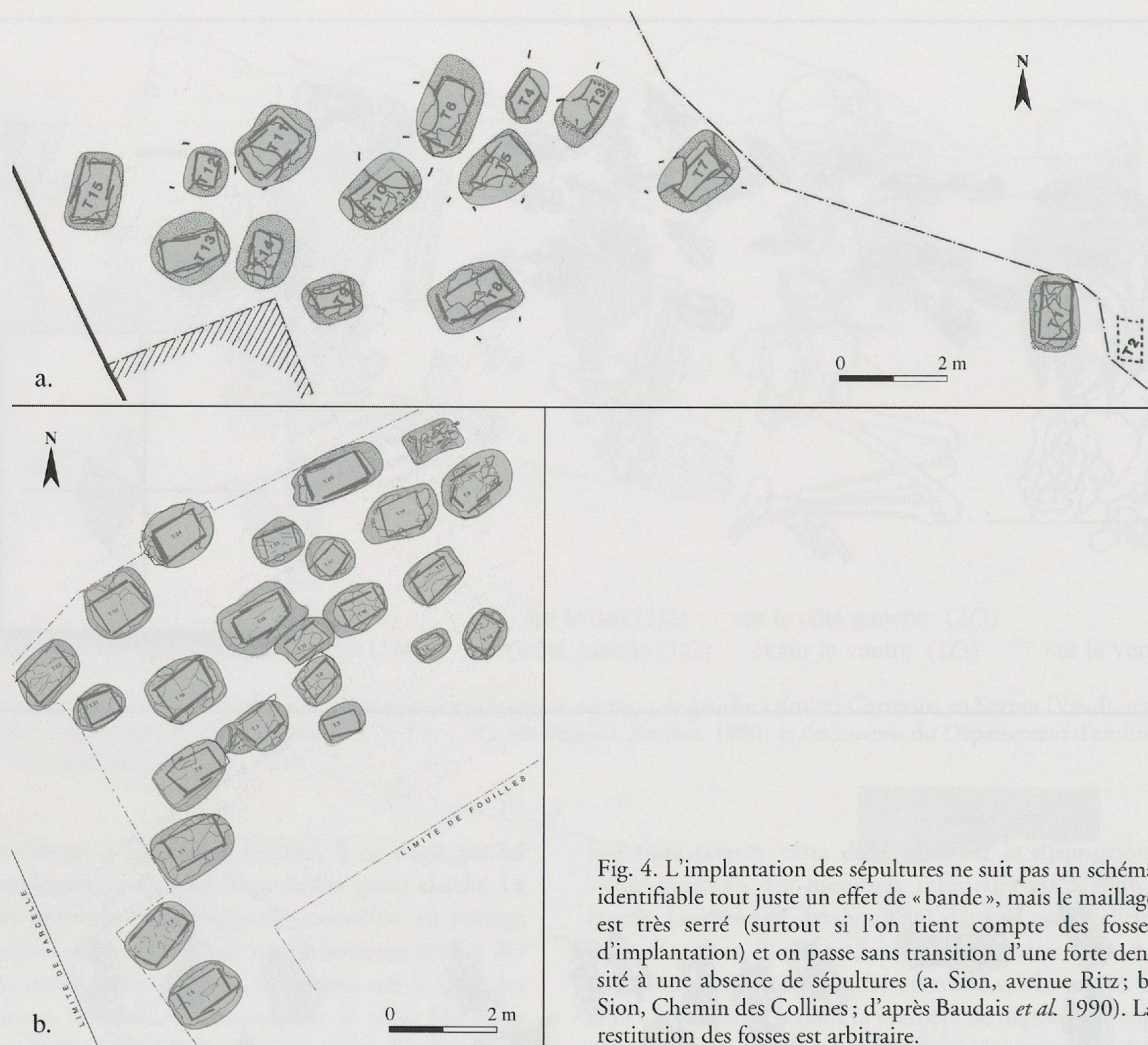


Fig. 4. L'implantation des sépultures ne suit pas un schéma identifiable tout juste un effet de « bande », mais le maillage est très serré (surtout si l'on tient compte des fosses d'implantation) et on passe sans transition d'une forte densité à une absence de sépultures (a. Sion, avenue Ritz; b. Sion, Chemin des Collines; d'après Baudais *et al.* 1990). La restitution des fosses est arbitraire.

nord-ouest jusqu'au sud-ouest. On observe déjà une variété d'orientations au sein d'une nécropole, avec parfois 180° d'écart entre les extrêmes. La moyenne des orientations se situe en général entre le nord-est et le sud-est, mais elle n'est jamais identique d'une nécropole à l'autre : même pour deux nécropoles aussi proches que la Barmaz I et la Barmaz II, il y a près de 90° d'écart (fig. 3). En revanche à l'échelle d'une nécropole on ne note jamais d'orientation inverse par rapport à cette moyenne. Ce que C. Jeunesse qualifie d'orientation antipodique n'existe pas ici (Jeunesse, 1997, p. 63).

Le dernier critère que nous avons pris en compte est le mode d'agglutination des sépultures. Les nécropoles sont densément occupées. Les tombes sont proches les unes des autres : c'est déjà net si l'on s'en tient à un plan des coffres, cela apparaît davantage encore si l'on prend en compte les fosses d'implantation des tombes (fig. 4). Les recouvrements sont exceptionnels, alors que les fosses sont parfois tangentes. Un tel constat suffit à démontrer que les tombes étaient clairement signalées en surface, même en l'absence de témoignages directs. Le marquage inclut vraisemblablement la délimitation de la circonférence de

la tombe. Dans la concentration maximale, on distingue parfois une ou deux vagues rangées de sépultures, cependant l'organisation générale n'apparaît pas très structurée. Que ce soit à Barmaz I et II, à Sion, avenue Ritz ou chemin des Collines, ou bien à Corseaux et Lausanne, les plans publiés ne montrent ni de claires zones de circulation ni des regroupements indiscutables (Honegger, Desideri, 2003, fig. 3 et 4; Baudais *et al.*, 1990, fig. 9 et 12; Baudais, Kramar, 1990, fig. 21, Moinat, 2003, fig. 7). Enfin, en plan on passe rapidement d'une forte densité à une absence de sépultures.

L'ensemble de ces critères s'applique aux sépultures de la Suisse occidentale. Les tombes du Valais et celles du Plateau suisse rentrent également dans la définition, qui porte davantage sur les pratiques mises en œuvre et ne se limite plus à la seule architecture. Elle ne prend pas en compte des éléments de la culture matérielle, et conserve ainsi son autonomie par rapport au Cortaillod ou au Proto Cortaillod. Plutôt que ciste Chamblandes, nous opterons pour l'appellation sépultures types Chamblandes, et par extension de nécropoles Chamblandes.

Finalement, nous résumons les Chamblandes à quatre critères. Il s'agit de tombes en coffres de petites dimensions, à accès sommital, globalement enterrées. Elles accueillent des sujets inhumés en position fléchie, les membres inférieurs fléchis sur la gauche. On ne note aucune systématique dans l'orientation ; les tombes se conforment globalement à une direction générale, une orientation inverse à cette moyenne est cependant exclue. Les tombes s'agglomèrent en nécropoles de dimensions variées, denses ou très denses, dans une structuration non géométrique.

Des sépultures Chamblandes hors de Suisse ?

La définition étant détachée du contexte géographique et culturel, on peut envisager de suivre A. Gally à la recherche de tombes Chamblandes hors de Suisse et plus généralement hors de l'arc alpin. Nous pensons toutefois que cette définition reste suffisamment précise pour ne pas conduire à rapprocher des sépultures participant de phénomènes différents.

Le Néolithique moyen voit l'Europe occidentale se peupler de sépultures en coffre. Les coffres en pierre sont connus depuis longtemps dans la zone pyrénéenne, dans l'Aude et en Catalogne, particulièrement dans le Solsonès. Le parallèle avec les Chamblandes avait été établi dès les années 1960 (Guilaine, Muñoz, 1964), et A. Gally les avait inclus dans son inventaire des sépultures Chamblandes (Gally, 1977). Cependant, et même sans tenir compte des données architecturales récentes qui révèlent un accès frontal pour nombre d'entre eux (Molist, ce volume ; Vaquer, ce volume), les autres critères ne se trouvent pas remplis. L'inhumation sur le côté gauche n'est pas une norme absolue, l'orientation souffre des inversions, la densité des sépultures, sur les lieux de découvertes, reste faible. Les tombes de la Goumozière, à Valdivienne (anciennement Saint-Martin-la-Rivière, Vienne), résistent bien mieux à l'examen : l'architecture, la position et l'orientation répondent aux critères définis (Airvaux, 1996). En revanche, le caractère ponctuel de l'exploration nous prive de l'organisation de la nécropole.

De fait, au-delà de ce célèbre gisement du Centre-Ouest, pour trouver des sépultures qui répondent à la définition des Chamblandes, il faut faire abstraction du caractère lithique du coffre. En dehors de quelques zones montagneuses, aucune région n'offre les mêmes possibilités lithologiques que les Alpes. Dans la haute vallée du Rhône bâtir un coffre en dalle est une entreprise peu onéreuse : la lithologie autorise l'obtention facile de larges plaques de schiste ou de calcaire ; leur finesse limite le poids des supports ; les cistes ne sont pas des constructions mégalithiques. Il va de soi qu'une telle construction en pierre dans une zone de calcaire grossier, ou de granit, est impossible : À moins d'un énorme investissement, les supports sont trop épais, transformant ces petites constructions en une véritable architecture mégalithique. Hors de l'arc alpin, et sauf rare exception, il ne peut donc exister que des sépultures Chamblandes en bois.

Une nécropole de coffres en bois

La découverte de la nécropole de Macherin à Monéteau (Yonne), en 1999, a révélé l'existence de telles sépultures (Augereau, Chambon, 2006). Déterminer l'existence de coffres en bois alors qu'aucun élément matériel n'est conservé, et que l'environnement immédiat n'a livré aucune construction comparable en dalle nécessite une confiance sans faille dans les outils taphonomiques, ainsi qu'une lecture déterminée des remplissages.

Quels sont les arguments qui conduisent à l'hypothèse de coffres ?

Au niveau du décapage, les sépultures se présentent comme des structures de plan rectangulaire à angles arrondis, entre 1,80 m et 2 m de long en moyenne pour 1,20 m à 1,30 m de large (Chambon *et al.*, 2006). Les dimensions ne sont pas constantes, toutefois le rapport longueur/largeur s'établit à 1,5. Le profil de la fosse est en baignoire : les parois sont verticales, le fond est plat. Le squelette gît à 2 ou 3 cm au-dessus du fond, au centre de la fosse, jamais à moins de 0,20 m de la paroi. Il traduit une position d'inhumation sur le dos, le côté ou le ventre, les membres inférieurs fléchis sur la gauche.

Le bilan taphonomique est univoque. Toutes les fois qu'un os s'est retrouvé en situation de déséquilibre après la décomposition, il a chuté. On retrouve ainsi la dislocation quasi systématique des premières vertèbres cervicales, une ouverture latérale du thorax entraînant quelques côtes hors du volume initial, le glissement vers l'avant ou vers l'arrière du coxal gauche, la mise à plat de la scapula gauche, le décrochement de l'un ou l'autre des coudes, la rotation des os des membres inférieurs...

La sépulture 243 cumule pratiquement toutes les dislocations qui peuvent survenir sur un corps en position fléchie latérale (fig. 5). On note tout d'abord une double rupture dans la colonne cervicale : le bloc des cervicales 4 à 7 a basculé en face inférieure, se détachant nettement de la cervicale 3 et de la thoracique 1 (fig. 5-1). C'est en toute logique que le volume thoracique s'est partiellement résorbé, toutefois les extrémités sternales d'au moins deux côtes droites pointent en dehors du volume initial (fig. 5-2). Le bassin s'est totalement disloqué : la première vertèbre sacrée, indépendante (le sujet est un adolescent), a basculé dans le volume du bassin, mais le bloc des sacrées 2 à 4 a été expulsé vers l'arrière ; le coxal droit a glissé vers le crâne, l'ilium recouvre la lombaire 4 (fig. 5-3). Les dislocations les plus nettes, pour les membres supérieurs, concernent la scapula droite affaissée à plat sur le fond (fig. 5-4), le coude droit, l'olécrâne étant totalement décroché de la trochlée humérale (fig. 5-5), et les mains, aucune connexion n'étant préservée malgré la forte cohérence d'ensemble (fig. 5-6). La conservation médiocre des os des membres inférieurs limite l'observation ; on constate toutefois la rotation du fémur gauche, en face postérieure (fig. 5-7), et la rupture des deux os de la jambe gauche sur le tibia gauche, signalant un porte-à-faux lors du comblement de cette partie de la tombe (fig. 5-8).

La décomposition en espace vide s'accompagne d'effets de parois récurrents sur la périphérie de l'espace qu'occupe le squelette. La mise en évidence de tels effets ne repose que sur la relation entre le corps et la paroi de la tombe (Leclerc, 1975). Que

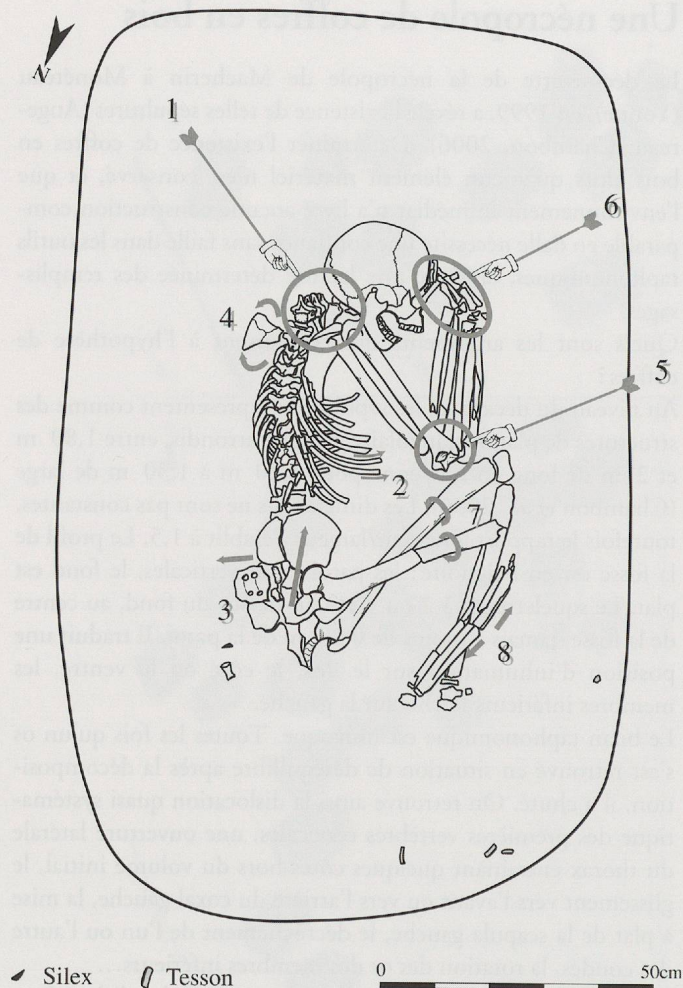


Fig. 5. Dislocations survenues sur le squelette de la sépulture 243 de Macherin (Monéteau, Yonne), caractéristiques des tombes en coffre de la nécropole; les flèches indiquent le sens des déplacements, les chiffres renvoient au texte (dessin P. Pihuit, Inrap).

celle-ci soit spacieuse, que le sujet ne jouxte pas les bords et l'œil le plus aiguë ne décèlera rien de tel. Inversement, il est déraisonnable de guetter quatre effets de parois orthogonaux: le sujet ne peut jouxter tous les montants de la tombe que si celle-ci est étriquée, ce que rien ne permet de supposer a priori. On observe, dans le meilleur des cas, jusqu'à deux effets de paroi dans une même tombe; seules deux tombes interprétées comme des coffres n'en montrent aucun. L'opportunité qui nous est offerte de cumuler les observations, d'une sépulture à l'autre, permet de retrouver finalement les quatre parois du coffre.

La sépulture 240 offre la vision la plus claire de ces effets de parois (fig. 6). Le plus spectaculaire est sans conteste le redressement de la tête osseuse. Elle est en effet apparue à la fouille en face supérieure, position impossible pour un cadavre reposant essentiellement sur le côté. Cette position n'a été possible que secondairement, ce dont témoigne la rupture de la colonne cervicale. Cependant la seule décomposition en espace vide n'explique pas un tel mouvement de la tête. Il a fallu sans doute un affaissement de la base du crâne, et un appui derrière celui-ci, au niveau du pariétal gauche. Le seul vestige de cet appui est aujourd'hui cet « effet de paroi ». En avant du squelette, des faits

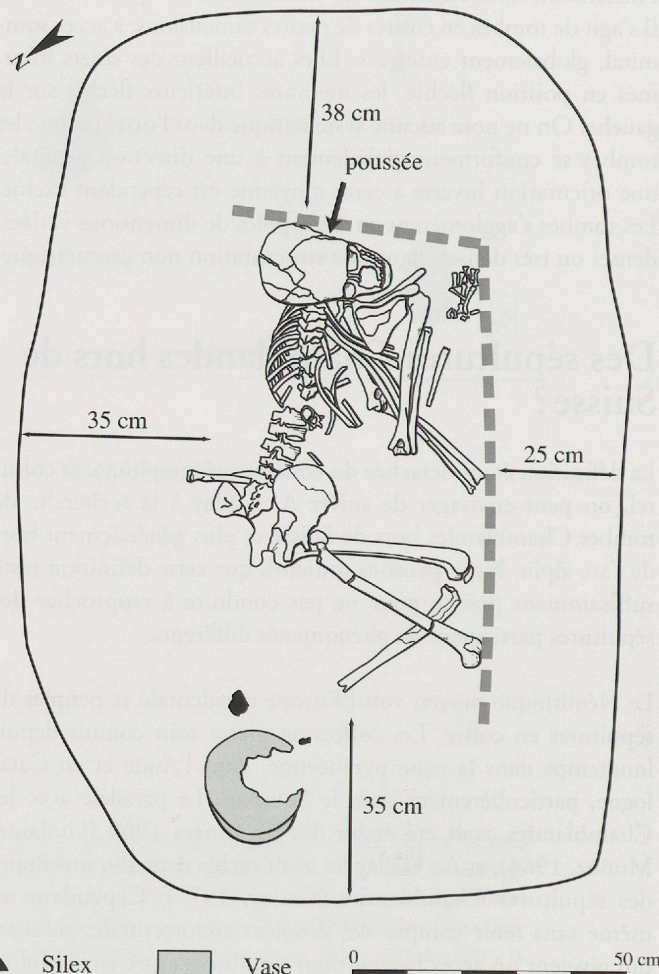


Fig. 6. Position du squelette par rapport aux parois de la fosse et localisation des effets de paroi dans la sépulture 240 de Macherin (Monéteau, Yonne) (dessin P. Pihuit, Inrap).

différents conduisent à une interprétation identique. Le bord externe de l'espace occupé par le squelette, en avant de celui-ci, peut être signifié par une droite: le dernier os de la main, l'extrémité de l'avant-bras gauche, la patella gauche et l'extrémité du fémur droit respectent une même limite rectiligne. En outre, alors que le bilan taphonomique ne laisse aucun doute sur la décomposition en espace vide, la patella gauche se trouve dans une situation de déséquilibre. L'alignement des vestiges comme le maintien de la patella témoignent d'une butée originale, d'un second « effet de paroi ». Les deux effets de paroi visible sur le squelette sont orthogonaux, et situés à 0,40 m (tête osseuse) et 0,25 m (devant le sujet) des parois de la fosse. On retrouve, à des distances équivalentes, les effets de parois dans les autres tombes. Ainsi dans la sépulture 360, les ossements situés sur le bord externe de l'espace occupé par celui-ci, cette fois-ci côté postérieur, s'alignent. La limite est soulignée par la dislocation de l'épaule droite. La décomposition en espace vide a logiquement conduit à l'affaissement de la scapula sur le fond de la tombe; toutefois, au lieu d'accompagner celle-là dans sa chute, l'humérus a escaladé le bord de la cavité glénoïdale pour reposer finalement sur la face antérieure de la sca-



Fig. 7. Le remplissage distingue nettement l'espace initial du coffre de la périphérie de la fosse, par la présence d'une forte proportion de gravier (Monéteau, Macherin, sépulture 360).

pula. De fait, dans leur chute initiale scapula et humérus ont buté sur un élément se trouvant le long du bras, puis, lors de la désagrégation de l'articulation scapulo-humérale, la scapula s'est insinuée sous l'humérus. L'effet de paroi, dans la sépulture 360, se trouve également à 0,25 m du bord de la fosse. La tombe 456 est la seule à présenter un effet de paroi sur le côté opposé à la tête. Il s'agit davantage d'un effet de contrainte visible sur le pied droit, étiré. Toutefois la limite ainsi marquée est respectée par l'autre pied, et son prolongement aboutit au genou droit. La distance est encore de 0,25 m entre cette paroi virtuelle et celle de la fosse.

Si les arguments taphonomiques paraissent insuffisants aux archéologues les plus matérialistes, qui souligneront l'absence de traces concrètes de la paroi initiale du coffre ou celle d'une tranchée de fondation pour les montants, on peut ajouter un fait concernant le remplissage de la sépulture. Dans ces sépultures, le sédiment distingue l'intérieur et l'extérieur du coffre : dans ce qui fut le volume initial du coffre, le sédiment limoneux contient une proportion de graviers bien supérieure (fig. 7).

Enfin, la détermination se trouve confortée, en négatif, par la juxtaposition dans la nécropole d'autres architectures sépulcrales. On ne retrouve dans ces autres tombes ni la forme de la fosse, ni des cas aussi clairs de décomposition en espace vide, ni

cette dichotomie du remplissage. Sans entrer dans le détail de la description de chaque sépulture, la récurrence de ces trois critères permet une prédictibilité optimale de l'architecture sépulcrale : leur présence conjointe est la signature des coffres de Monéteau.

Des sépultures Chamblandes dans l'Yonne

La perception indirecte des limites des coffres laisse une marge d'incertitude quant à leurs dimensions. Les limites du remplissage interne, comme la position des effets de parois par rapport aux bords des fosses nous conduisent à estimer leur longueur entre 1 m et 1,40 m et leur largeur entre 0,40 m et 0,60 m. Il s'agit dans tous les cas de dimensions internes. Évaluer la hauteur des coffres est hors de notre portée : le sol néolithique n'est pas conservé ; la profondeur des sépultures était très variable sous le décapage (depuis 0,15 m jusqu'à 0,65 m). La technique de construction de ces caveaux nous échappe également : monobloc, planches indépendantes ou assemblées, clayonnage, utilisation d'un sablière... tout semble possible, en tenant compte de l'absence de calage conservé, de tranchées d'implantation et de trous de piquet. On peut envisager un aménagement du fond, dans la mesure où le squelette ne repose jamais à la base du creusement, mais quelques centimètres au-dessus. La couverture ne paraît pas ajustée aux dimensions du coffre. En effet, des dépôts sus-jacents à la tombe ont quelquefois chuté dans l'espace situé entre le coffre et le bord de fosse.

Dans les tombes de Monéteau, le défunt est systématiquement installé en position fléchie, les membres inférieurs déportés vers la gauche (fig. 8). Cette position est valable pour toutes les sépultures, en coffre ou non⁶ : le seul sujet avec les genoux fléchis vers la droite est inclus dans un « cercueil »⁷ installé secondairement dans le remplissage d'un coffre (Augereau, Chambon, 2003, fig. 5). Comme pour la Suisse occidentale, on ne peut considérer que les sujets reposent uniformément sur le côté gauche : le tronc repose aussi bien sur le dos que la poitrine tournée vers le sol. Comme pour la Suisse occidentale, aucun indice ne suggère que telle ou telle attitude du haut du corps résulte d'un choix délibéré. Les positions les moins fréquentes sont les plus instables. Si on s'en tient aux seules sépultures en coffre, le constat est identique. La position des membres supérieurs ne paraît, en l'état, guère plus stéréotypée ; vu l'étroitesse des contenants, la solution la plus simple pour les opérateurs était de ramener les mains à la hauteur de la poitrine ou du visage. Cette solution permettait également d'assurer une meilleure stabilité du haut du corps. Une telle position est donc logiquement majoritaire, mais elle est loin d'être systématique. La nécropole de Monéteau comprend trois noyaux disjoints. Dans chacun d'entre eux, l'orientation des tombes varie autour

⁶ À l'exception notable de trois sépultures type Balloy.

⁷ En fait un contenant rigide mobile.

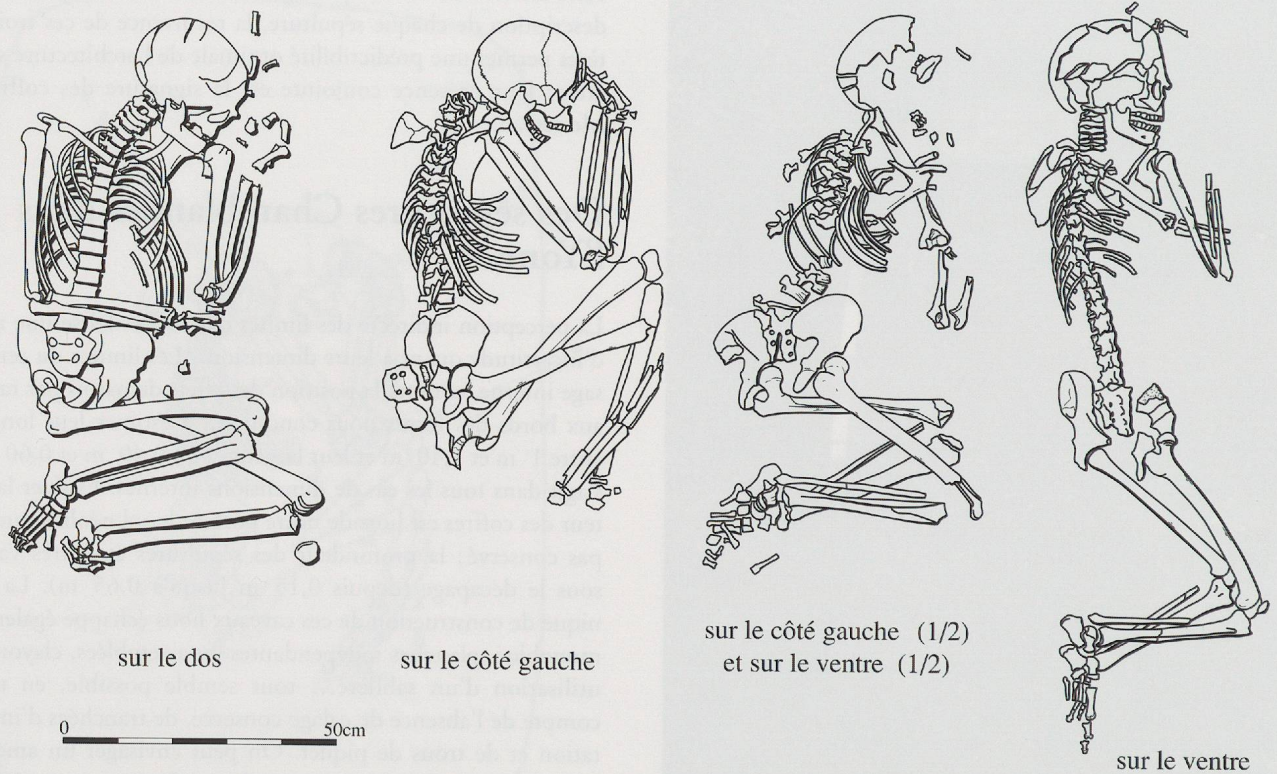


Fig. 8. Variation dans les positions d'inhumation dans les coffres de Monéteau, depuis le décubitus dorsal jusqu'au procubitus (de gauche à droite tombes 86, 243, 456 et 548). La flexion des membres inférieurs est également très variable.

d'une moyenne, différente d'un noyau à l'autre. Si l'écart à cette moyenne est parfois important (jusqu'à près de 90° dans un ou deux cas), on n'enregistre aucune orientation antipodique par rapport à elle. Dans l'ensemble, l'orientation des tombes se réfère essentiellement à l'est et au sud. Enfin, les coffres sont les tombes de la nécropole pour lesquelles la variation est la plus faible.

L'implantation des tombes suit un maillage très resserré (fig. 9). Les sépultures sont parfois collées les unes aux autres, et un écart de 0,10 m entre deux fosses, au niveau du décapage, n'était pas exceptionnel. Nous n'avons pourtant enregistré qu'un seul recoupement entre sépultures. À moins d'envisager que des séries de sépultures ont été installées au même moment, il faut en conclure que la signalisation de la sépulture correspond à toute la périphérie de celle-ci. Nous sommes loin, ici, de la pierre unique indiquant la tombe... Enfin, cette délimitation correspond à la fosse d'implantation de la tombe plus qu'au coffre lui-même.

L'organisation interne de la nécropole est bien difficile à saisir. Les trois noyaux sont très différents. Même sans évoquer le groupe A, aéré et peu fourni, les deux groupes restant se présentent différemment. Le groupe B correspond à une étroite bande de sépultures, à peine 6 m de large, mais dont les autres limites paraissent s'estomper graduellement. Dans le dernier groupe (C), les tombes sont très proches, mais à peine peut-on suggérer l'existence d'une bande centrale: on ne distingue ni rangée ni subdivision d'aucune sorte. Ajoutons que la prise en compte des données anthropologiques n'offre aucun éclairage sur la struc-

turation du cimetière. Considérer que les différents groupes de tombes étaient strictement délimités en surface est vraisemblablement exagéré. Même si l'on passe rapidement d'une forte densité de sépultures à plus de sépulture du tout, c'est au centre des noyaux que les tombes sont les plus denses: nous préférons l'hypothèse d'un agrégat du centre vers la périphérie.

On le voit, les caractéristiques de la nécropole de Monéteau sont les critères que nous avons retenus pour la définition des « Chamblandes »: coffre, position d'inhumation, orientation, et agglutinement des sépultures se retrouvent à l'identique dans l'Yonne et dans la Suisse occidentale. L'unique réserve que nous pouvons émettre nous paraît minime; à Monéteau, le coffre côtoie d'autres architectures sépulcrales. Pour nous, il ne s'agit pas de considérer que la nécropole de Macherin à Monéteau partage des traits communs avec les nécropoles « Chamblandes », mais bien de la qualifier de nécropole « Chamblandes ».

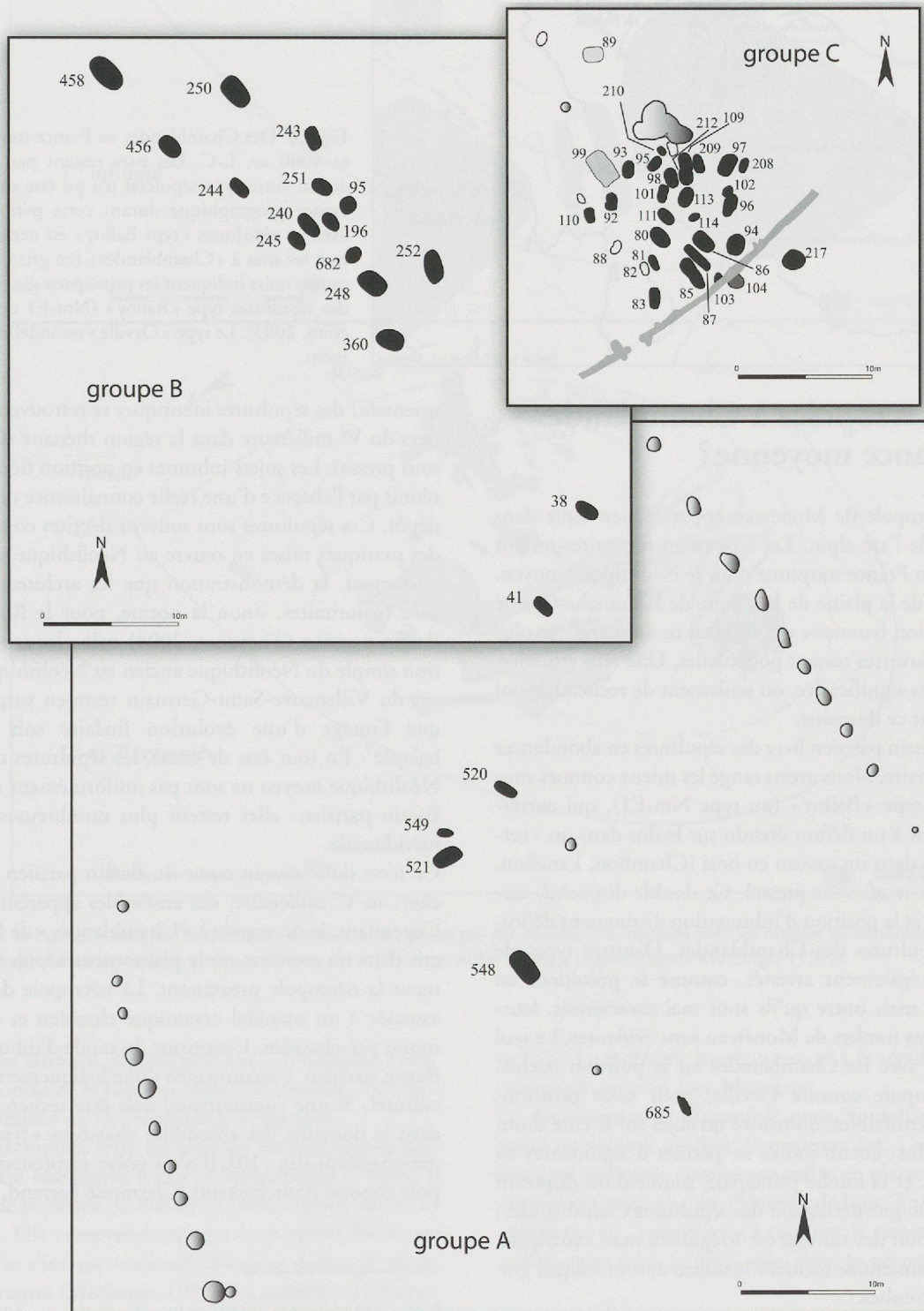


Fig. 9. Les trois noyaux de la nécropole de Monéteau : les sépultures sont parfois tangentes, mais ne se recoupent pas ; le mode d'agglutination n'apparaît pas clairement ; on passe rapidement d'une forte densité à une absence de tombes.

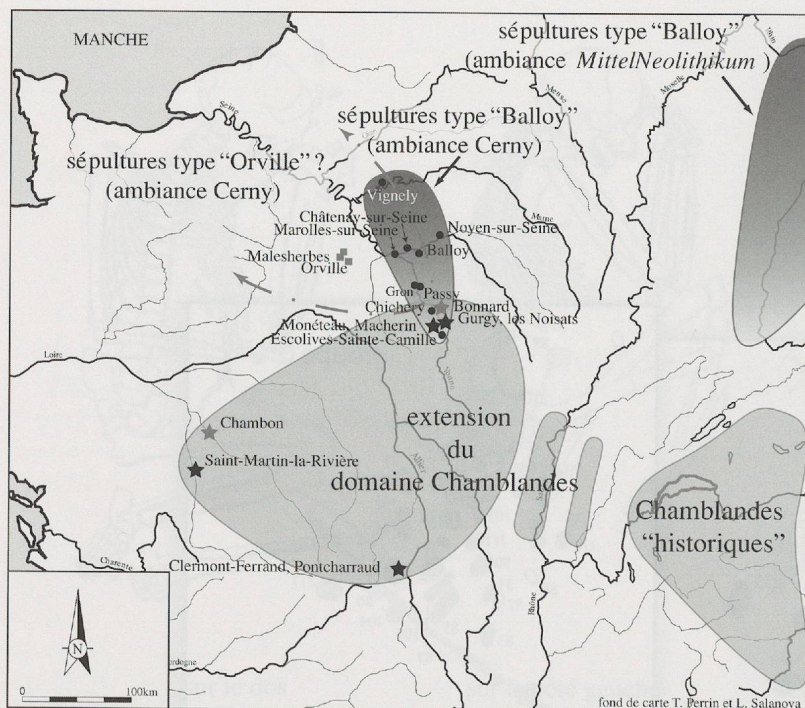


Fig. 10. Des Chamblandes en France moyenne entre 4500 et 4000 av. J.-C. Les sites restent peu nombreux, mais aucun autre type sépulcral n'a pu être caractérisé dans cet espace géographique durant cette période. L'opposition avec les sépultures « type Balloy » est nette. Les étoiles figurent les sites à « Chamblandes » (en gris, site probable). Les points noirs indiquent les principaux gisements comportant des sépultures type « Balloy » (Nm-E1 de Chambon, Lanchon, 2003). Le type « Orville » est indéfini, sinon négativement.

D'autres nécropoles à Chamblandes dans la France moyenne ?

En l'état, la nécropole de Monéteau apparaît bien seule dans son genre hors de l'arc alpin. Les ensembles funéraires restent peu nombreux en France moyenne pour le Néolithique moyen. La contribution de la plaine de la Saône, de la Franche-Comté comme de la région lyonnaise est nulle en ce domaine⁸, et plus à l'ouest les découvertes restent ponctuelles. Une telle situation n'est en aucun cas significative, ou seulement de recherches qui ne portent pas sur ce domaine.

Seul le sud du Bassin parisien livre des sépultures en abondances pour le Ve millénaire. Nous avons rangé les mieux connues sous l'appellation de type « Balloy » (ou type Nm-E1), qui correspond globalement à un défunt étendu sur le dos dans un « cercueil », et déposé dans un caveau en bois (Chambon, Lanchon, 2003; Chambon *et al.*, sous presse). Ce double dispositif, cercueil plus coffre, et la position d'inhumation distinguent définitivement ces sépultures des Chamblandes. D'autres types de sépultures sont également attestés, comme le précédent en contexte Cerny, mais outre qu'ils sont mal caractérisés, leurs différences avec les tombes de Monéteau sont évidentes. Le seul critère commun avec les Chamblandes est la position fléchie. Dans une nécropole comme Orville, pour seize positions d'inhumation identifiables, on trouve un sujet sur le côté droit, un autre sur le dos; aucun indice ne permet d'argumenter en faveur de coffres, et la tombe principale, munie d'un dispositif monumental, s'éloigne nettement des sépultures Chamblandes; enfin, la disposition des tombes est irrégulière mais centripète, la sépulture monumentale formant le noyau autour duquel gravitent les autres tombes.

Considérées sous l'angle de l'architecture et du dépôt du cadavre, le Bassin parisien semble tiraillé, vers 4500 av. J.-C., par des courants divers. Le type de Balloy est d'obédience nord

orientale : des sépultures identiques se retrouvent dès le premier tiers du V^e millénaire dans la région rhénane (Chambon *et al.*, sous presse). Les sujets inhumés en position fléchie sont surtout réunis par l'absence d'une réelle connaissance des conditions du dépôt. Ces sépultures sont souvent décrites comme un héritage des pratiques mises en œuvre au Néolithique ancien. Malheureusement, la démonstration que les architectures complexes sont majoritaires, sinon la norme, pour le Rubané récent du Bassin parisien (Thevenet, 2004) ruine les espoirs d'une filiation simple du Néolithique ancien au Néolithique moyen. Si le cas du Villeneuve-Saint-Germain reste en suspens, nul doute que l'image d'une évolution linéaire soit définitivement balayée⁹. En tout état de cause, les sépultures connues pour le Néolithique moyen ne sont pas uniformément réparties dans le Bassin parisien : elles restent plus nombreuses dans sa partie méridionale.

Ce n'est donc pas au cœur du Bassin parisien qu'il faut chercher, au V^e millénaire, des ensembles apparentés à Monéteau. Cependant, la nécropole à « Chamblandes » de Monéteau s'inscrit dans un contexte où le phénomène sépulcral et singulièrement la nécropole préexistent. La nécropole de Monéteau est associée à un matériel céramique chasséen et dans un cas au moins pré-chasséen. L'exotisme du mode d'inhumation, pour le Bassin parisien, s'accompagne donc logiquement d'un exotisme culturel. Si une communauté doit être recherchée c'est plutôt dans le domaine des ensembles chasséens « type Chassey », ou pré-chasséens (fig. 10). Il n'est guère surprenant qu'une nécropole comme Pontcharraud (Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme)

⁸ Ce vide était déjà souligné par A. Gallay en 1977 (p. 167). Les découvertes survenues dans les régions voisines le rendent plus manifeste encore.

⁹ C. Thevenet, thèse en cours.

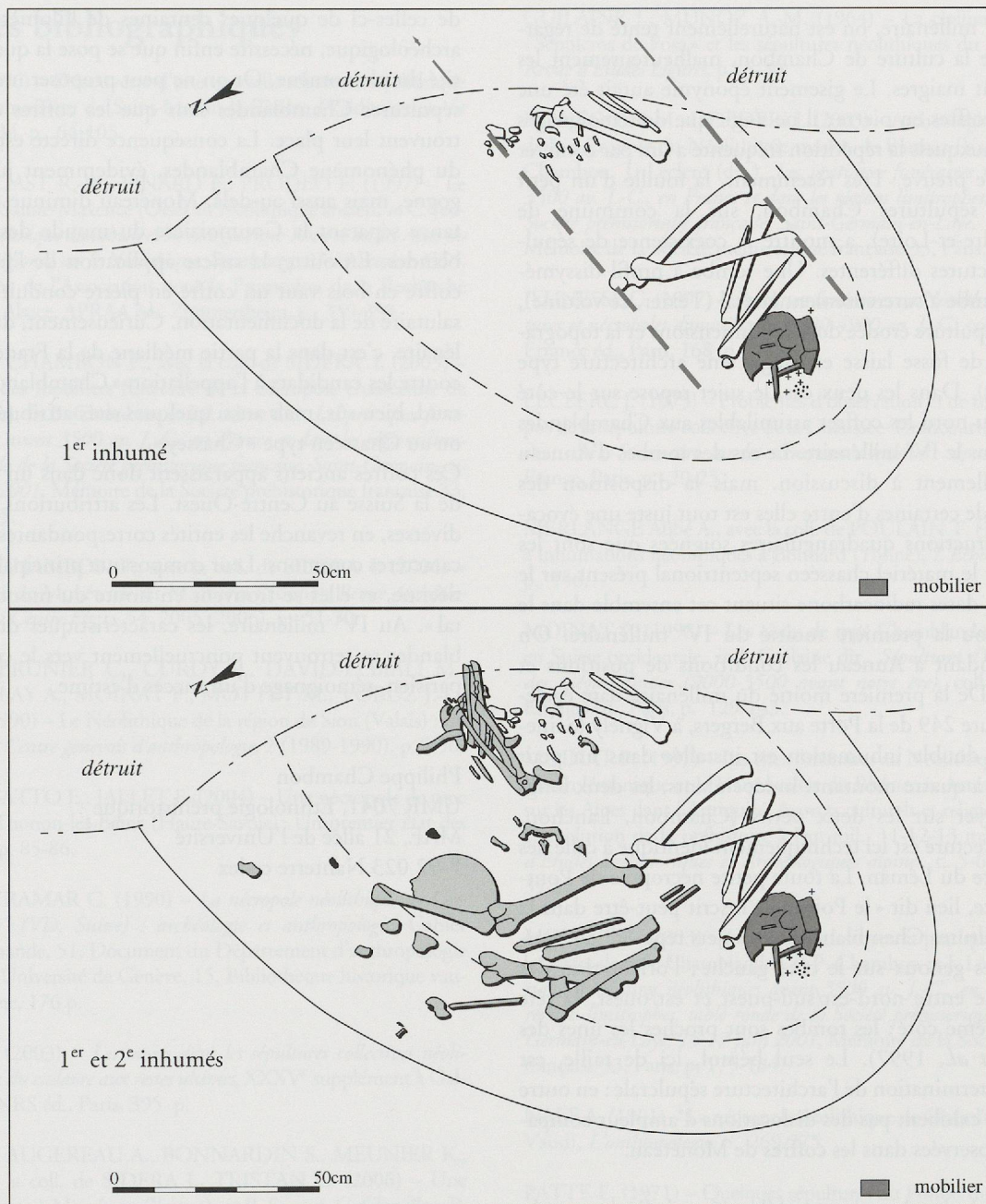


Fig. 11. Bonnard, le Poirier – malgré l'imprécision du dessin, on remarque des caractères communs avec les tombes de Monéteau ; le second sujet, pourtant remanié après décomposition, respecte l'espace de dépôt du premier inhumé (repris d'après Merlange, 1991).

présente de fortes affinités. Encore plus loin, on retombe à nouveau sur la nécropole de la Goumoizière (Valdivienne, Vienne) ; le contexte Chambon est en lui-même pré-chasséen.

Si disposer de nécropoles reste un luxe, des tombes éparses peuvent souvent être comparées à des « Chamblandes ». Ainsi, la tombe initiale de Bonnard, le Poirier (Yonne) est sans doute un coffre (fig. 11). Elle comprend un sujet en position fléchie sur le côté gauche, et s'intègre vraisemblablement dans une nécropole plus importante (Merlange, 1991). La présence d'inhumations successives lui confère un caractère familier en contexte « Chamblandes », mais ici chaque inhumation est séparée de la précédente par un épisode de remplissage (Chambon, 2003,

p. 122). Le matériel chasséen associé à la sépulture de Bonnard souligne la parenté avec Monéteau.

La documentation disponible pour Pontcharraud ne permet guère de discuter au-delà de quelques cas. La tombe 39 de ce site a été présentée comme un coffre en pierre. Sa construction comportait peut-être des éléments de bois. Toutefois la révision opérée par G. Loison tend à montrer le caractère récurrent des coffres en matériaux périssables dans la nécropole¹⁰. En ce qui

¹⁰ G. Loison, communication présentée lors du colloque, non publiée dans ce volume.

concerne le V^e millénaire, on est naturellement tenté de regarder du côté de la culture de Chambon, malheureusement les données restent maigres. Le gisement éponyme aurait été une nécropole de coffres en pierre; il ne s'agit que de témoignages très indirects, auxquels la répétition fréquente a fini par conférer un caractère de preuve. Très récemment, la fouille d'un petit ensemble de sépultures Chambon, sur la commune de Sublaines (Indre-et-Loire), a montré la coexistence de sépultures d'architectures différentes. Une tombe à profil dissymétrique, type tombe à surcreusement latéral (Texier, ce volume), avoisine une sépulture érodée dont les dimensions et la topographie du fond de fosse laisse envisager une architecture type coffre (en bois). Dans les deux cas, le sujet repose sur le côté gauche. Plus au nord les coffres assimilables aux Chamblandes s'inscrivent dans le IV^e millénaire. Le cas des tombes d'Auneau prête éventuellement à discussion, mais la disposition des pierres autour de certaines d'entre elles est tout juste une évocation des constructions quadrangulaires soignées que sont les Chamblandes; le matériel chasséen septentrional présent sur le site comme les dates radiocarbone situent cet ensemble dans le premier tiers ou la première moitié du IV^e millénaire. On retrouve cependant à Auneau les conditions de positions et d'orientation. De la première moitié du millénaire date également la sépulture 249 de la Porte aux Bergers, à Vignely (Seine-et-Marne). La double inhumation est installée dans un petit coffre de bois, à quatre montants indépendants, les deux longs venant s'appuyer sur les deux petits (Chambon, Lanchon, 2003). L'architecture est ici techniquement identique à celle des coffres en pierre du Léman. La toute petite nécropole de Pont-Sainte-Maxence, lieu dit « le Poirier » s'inscrit peut-être dans la lignée des sépultures Chamblandes: les sujets reposent en position fléchie, les genoux sur le côté gauche; l'orientation des inhumés oscille entre nord-est/sud-ouest et est/ouest, la tête toujours du même côté; les tombes sont proches les unes des autres (Alix *et al.*, 1997). Le seul bémol, ici de taille, est l'absence de détermination de l'architecture sépulcrale: en outre les squelettes n'exhibent pas des dislocations d'ampleur comparable à celles observées dans les coffres de Monéteau.

Bien que située à plus de trois cents kilomètres de l'épicentre du phénomène, la mise au jour de la nécropole de Monéteau conduit finalement à une réévaluation de la notion de Chamblandes. Si les données issues des gisements de Suisse occidentale sont abondantes, le plus souvent d'excellente qualité bien que les fouilles soient pour une part anciennes, en revanche, pour le Néolithique moyen, les données françaises sont restées indigentes jusqu'aux années quatre-vingt. Avant cette date, les sépultures pyrénéennes, comme un gisement du Centre-Ouest, étaient bien rapprochées des sépultures Chamblandes, mais la distance comme le caractère incomplet des connaissances ne permettaient guère de dépasser le simple rapprochement. Si les tombes catalanes et des Pyrénées françaises ne résistent pas à une comparaison terme à terme, en revanche la nécropole de la Goumoizière s'oppose à toute tentative d'exclusion. La découverte d'une nécropole de tombes en coffres, contemporaine des premières nécropoles helvétiques, distantes seulement

de celles-ci de quelques centaines de kilomètres d'ignorance archéologique, nécessite enfin que se pose la question de l'identité du phénomène. Or on ne peut proposer une définition des sépultures Chamblandes sans que les coffres de Monéteau y trouvent leur place. La conséquence directe est l'élargissement du phénomène Chamblandes, évidemment jusqu'à la Bourgogne, mais aussi au-delà. Monéteau diminue par deux la distance séparant la Goumoizière du monde des coffres Chamblandes. En outre, la stricte application de l'hypothèse qu'un coffre en bois vaut un coffre en pierre conduit à un réexamen salutaire de la documentation. Curieusement, durant le Ve millénaire, c'est dans la partie médiane de la France que l'on rencontre les candidats à l'appellation « Chamblandes »: Pontcharraud, bien sûr, mais aussi quelques sites attribués au Chambon, ou au Chasséen type « Chassey ».

Ces coffres anciens apparaissent donc dans un même moment de la Suisse au Centre-Ouest. Les attributions culturelles sont diverses, en revanche les entités correspondantes partagent deux caractères communs. Leur composante principale est méditerranéenne, et elles se trouvent en limite du monde « nord oriental ». Au IV^e millénaire, les caractéristiques du coffre Chamblandes se retrouvent ponctuellement vers le centre du Bassin parisien, témoignage d'un succès d'estime.

Philippe Chambon
UMR 7041, Ethnologie préhistorique
MAE, 21 allée de l'Université
F-92 023 Nanterre cedex

Références bibliographiques

- AIRVAUX J. (1996) – Découverte d'une nouvelle sépulture néolithique en ciste à la Goumozière de Saint-Martin-la-Rivière (Valdivienne), *Le Pays Chauvinois*, 34, p. 64-105.
- ALIX P., ARBOGAST R.-M., PINARD E., PRODEO F. (1997) – Le méandre de Pont-Sainte-Maxence (Oise) au Néolithique ancien, in C. Jeunesse dir., *Le Néolithique danubien et ses marges entre Rhin et Seine, Actes du 22^e colloque interrégional sur le Néolithique, Strasbourg, 27-29 octobre 1995*, Suppl. aux Cahiers de l'Association pour la Promotion de la Recherche Archéologique en Alsace, APRAA éd., Zimmersheim, p. 359-399.
- AUGEREAU A., CHAMBON P., avec la coll. de SIDERA I. (2003) – Nature et statut des mobiliers funéraires de la nécropole chasséenne de Monéteau (Yonne), in P. Chambon et J. Leclerc dir., *Les pratiques funéraires néolithiques avant 3500 av. J.-C., en France et dans les régions limitrophes, table ronde de la Société préhistorique française, Saint-Germain-en-Laye, 15-17 juin 2001*, Mémoire de la Société préhistorique française 33, Paris, p. 131-145.
- AUGEREAU A., CHAMBON P., avec la coll. de SIDERA I. (2006) – Le site néolithique de Monéteau-sur-Macherin (Yonne), *Revue Archéologique de l'Est et du Centre Est*, t. 54, 2005 (2006), p. 51-70.
- BAUDAIS D., BRUNIER C., CURDY P., DAVID-ELBIALI M., FAVRE S., GALLAY A., MOINAT P., MOTTET M., VORUZ J.-L., WINIGER A. (1990) – Le Néolithique de la région de Sion (Valais) : un bilan, *Bulletin du Centre genevois d'anthropologie*, 2 (1989-1990), p. 5-56.
- BAUDAIS D., GATTO E., JALLET F. (2004) – Une nécropole de type Chamblandes à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) : Un premier état des lieux, *Internéo* 5, p. 85-86.
- BAUDAIS D., KRAMAR C. (1990) – *La nécropole néolithique de Corseaux "en Seyton" (VD, Suisse) : archéologie et anthropologie*, Cahier d'archéologie romande, 51, Document du Département d'anthropologie et d'écologie de l'Université de Genève, 15, Bibliothèque historique vaudoise éd., Lausanne, 176 p.
- CHAMBON P. (2003) – *Les morts dans les sépultures collectives néolithiques en France : du cadavre aux restes ultimes*, XXXV^e supplément à Gallia Préhistoire, CNRS éd., Paris, 395 p.
- CHAMBON P., AUGEREAU A., BONNARDIN S., MEUNIER K., THIOL S., avec la coll. de SIDERA I., TRISTAN C. (2006) – Une nécropole chasséenne à Monéteau (Yonne), in P. Fouéré, C. Chevillot, P. Courtaud, O. Ferullo, C. Leroyer dir., *Paysages et peuplements, aspects culturels et chronologiques en France méridionale. Actes des 6^e Rencontres Méridionales de Préhistoire Récente, Périgueux 2004*, ADRAHP et Préhistoire du Sud-Ouest éd., Périgueux, p. 143-162.
- CHAMBON P., LANCHON Y. (2003) – Les structures sépulcrales de la nécropole de Vignely (Seine-et-Marne), in P. Chambon et J. Leclerc dir., *Les pratiques funéraires néolithiques avant 3500 av. J.-C., en France et dans les régions limitrophes, table ronde de la Société préhistorique française, Saint-Germain-en-Laye, 15-17 juin 2001*, Mémoire de la Société préhistorique française 33, Paris, p. 159-173.
- CHAMBON P., MORDANT M., PARIAT J.-G. (sous presse) – Sépultures du Néolithique moyen en Bassin parisien : le cas des architectures sépulcrales, in: *Actes du 26^e colloque interrégional sur le Néolithique*, Luxembourg 2003.
- GALLAY A. (1977) – *Le Néolithique moyen du Jura et des plaines de la Saône : contribution à l'étude des relations Chassey-Cortailod-Michelsberg*, Antiqua 6, Huber éd., Frauenfeld, 344 p., 43 fig., 22 cartes, 63 pl.
- GUILAINE J., MUNOZ A.-M. (1964) – La civilisation catalane des «Sepulcros de Fosa» et les sépultures néolithiques du sud de la France, *Revue d'Études Ligures*, p. 5-30.
- HONEGGER M., DESIDERI J. (2003) – Archéologie et anthropologie de la nécropole du Néolithique moyen de Barmaz (Valais, Suisse), in P. Chambon, J. Leclerc (dir.), *Les pratiques funéraires néolithiques avant 3500 av. J.-C., en France et dans les régions limitrophes, table ronde de la Société préhistorique française, Saint-Germain-en-Laye, 15-17 juin 2001*, Mémoire de la Société préhistorique française 33, Paris, p. 219-230.
- JEUNESSE C. (1997) – *Pratiques funéraires au Néolithique ancien. Sépultures et nécropoles danubiennes, 5500-4900 av. J.-C.*, coll. des Hespérides, Errance éd., Paris, 168 p.
- LECLERC J. (1975) – Problèmes d'observation et de terminologie à propos de la sépulture collective de la Chaussée-Tirancourt, in A. Leroi-Gourhan dir., *Séminaire sur les structures d'habitat : sépultures*, Collège de France, Paris, p. 20-25.
- MERLANGE Abbé A., avec la coll. de POULAIN T. (1991) – Une fosse à inhumations néolithiques à Bonnard (Yonne), *L'Écho de Joigny*, n° 47, p. 146.
- MOINAT P. (1998) – Les cistes de type Chamblandes : rites funéraires en Suisse occidentale, in J. Guilaîne dir., *Sépultures d'Occident et genèses des mégalithismes (9000-3500 avant notre ère)*, coll. des Hespérides, Errance éd., Paris, p. 129-143.
- MOINAT P. (1997) – Les rites funéraires au Néolithique moyen dans le Bassin lémanique et la Haute-vallée du Rhône, in Actes du VII^e colloque sur les Alpes dans l'Antiquité, Aspects culturels et religieux : témoignages et évolution de la préhistoire à l'an mil., 11-12-13 mars 1994, *Bulletin d'Études Préhistoriques et Archéologiques alpines*, t. 5-6 (1994-1995), p. 39-52.
- MOINAT P. (2003) – Gestes anecdotiques et pratiques funéraires dans les cistes de type Chamblandes, in P. Chambon et J. Leclerc dir., *Les pratiques funéraires néolithiques avant 3500 av. J.-C., en France et dans les régions limitrophes, table ronde de la Société préhistorique française, Saint-Germain-en-Laye, 15-17 juin 2001*, Mémoire de la Société préhistorique française 33, Paris, p. 175-184.
- NAEF A. (1901) – La nécropole néolithique de Chamblandes (canton de Vaud), *L'anthropologie*, p. 269-275.
- PATTE E. (1971) – Quelques sépultures du Poitou du Mésolithique au Bronze moyen, *Gallia Préhistoire*, t. 14, n° 1, p. 139-244.
- SAUTER M.-R. (1947) – Fouilles dans la nécropole néolithique et protohistorique de Collombey; premiers résultats archéologiques et anthropologiques, *Bulletin de la Société Suisse d'Anthropologie et d'Ethnologie*, 24-25, p. 8-9.
- SAUTER M.-R. (1948) — La Barmaz sur Collombey, nécropole préhistorique, *Pages Monthesyanes*, août 1948, p. 17-21.
- THÉVENET C. (2004) – Une relecture des pratiques funéraires du Rubané récent et final du Bassin parisien : l'exemple des fosses sépulcrales dans la vallée de l'Aisne, *Bulletin de la Société préhistorique Française*, t. 101, 4, p. 815-826.
- WYSS R. (1998) – *Das neolithische Hockergräberfeld von Lenzburg, Kt. Aargau*. Archäologische Forschungen, Musée national suisse éd., Zurich, 218 p.

